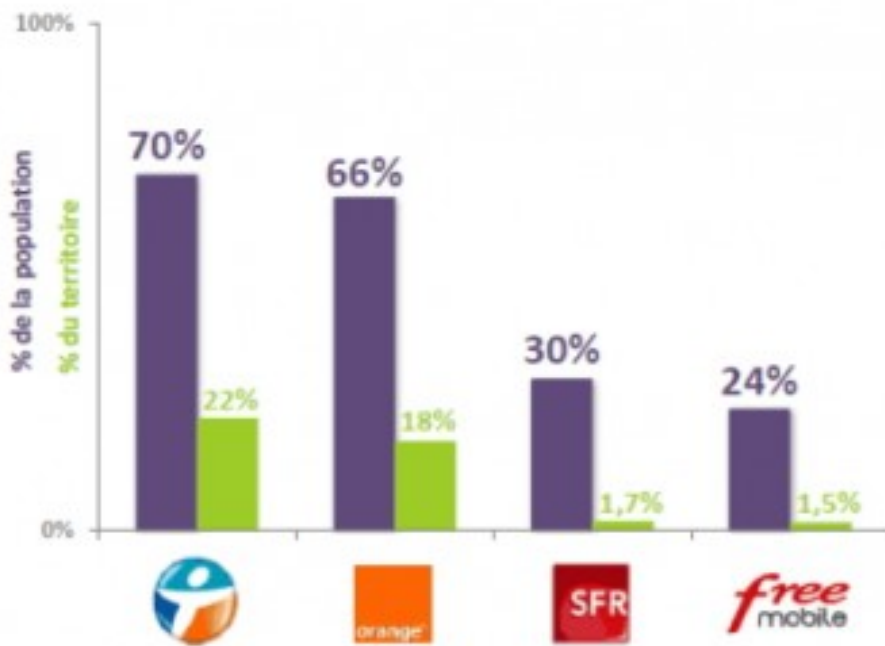


# 4G : 80% de la population couverte en France début 2015

Parallèlement à l'ANFR (Agence nationale des fréquences) qui publie chaque mois l'état du parc d'antennes mobiles déployées en France, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) regarde également l'avancé des infrastructures mobiles des opérateurs. Le régulateur s'appuie pour cela sur un outil, **l'observatoire de la couverture et de la qualité des services mobiles**, mis en place en juillet 2014. Construit à partir de plus de 2 millions de relevés sur le terrain entre janvier et avril 2015, cet observatoire mis à jour « *a pour objectif de rendre visibles les différences de couverture et de qualité qui existent entre les opérateurs mobiles, afin d'aider les utilisateurs à faire leurs choix parmi les offres mobiles du marché, justifie l'Autorité. Si le contenu et le prix des offres sont facilement observables par les utilisateurs, la couverture et la qualité de service des opérateurs mobiles est en effet plus complexe à saisir.* »

On s'attardera ici sur **la couverture 4G** (les réseaux 2G et 3G couvrant entre 99,9% et 97% de la population désormais selon les opérateurs). Sans surprise, la photographie dressée par l'observatoire de l'Arcep est conforme aux constats de l'ANFR. A savoir que les antennes 4G d'**Orange et Bouygues Telecom** dominent largement le territoire français avec respectivement **72% et 71% de la population desservie**. Suivi de **SFR qui, avec 53%** de population couverte, a nettement élargi sa couverture par rapport aux 30% constatés en juillet 2014. « *Cette augmentation est en partie le reflet de l'itinérance que SFR offre à ses clients sur une partie du réseau 4G de Bouygues Telecom, mise en service, pour l'essentiel, en novembre 2014* », note l'Arcep. Enfin, arrivé plus tardivement que ces concurrents sur le marché mobile, y compris très haut débit, et ne disposant que d'une seule licence (la 2600 MHz), Free ne couvre « que » 33% de la population en très haut débit mobile. Néanmoins, rappelons que, au 1er mai, [Free avait déployé plus d'antennes 4G que SFR](#) selon l'ANFR.

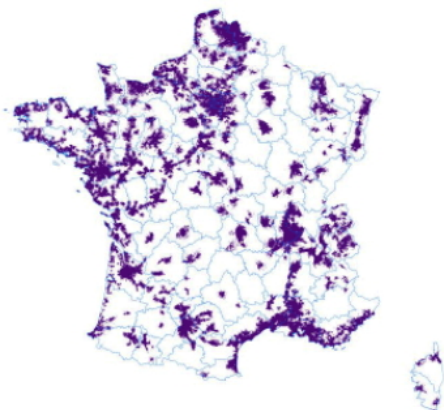
Couverture 4G en juillet 2014



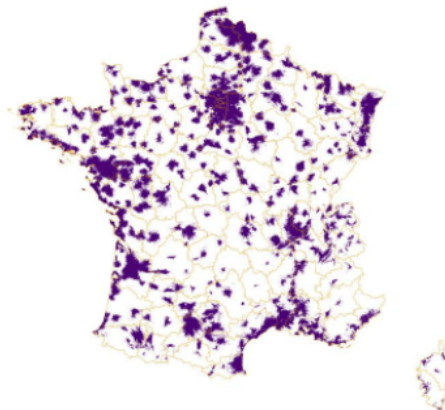
## 70% du territoire non couvert en 4G

Si le déploiement de la 4G se poursuit à un rythme soutenu, le régulateur souligne que 20% de la population reste encore à couvrir. Et 70% du territoire ! Or, l'attribution des licences 800 MHz était assortie d'une obligation de couverture des régions, y compris dans les zones peu denses qui composent 63% de la surface de la France pour 18% de sa population. Dans ce cadre, l'Arcep rappelle que Orange, Bouygues Telecom et SFR devront couvrir 40% de la population de ces zones en question avant janvier 2017. Et entend être « *particulièrement attentive au respect de ces obligations* ».

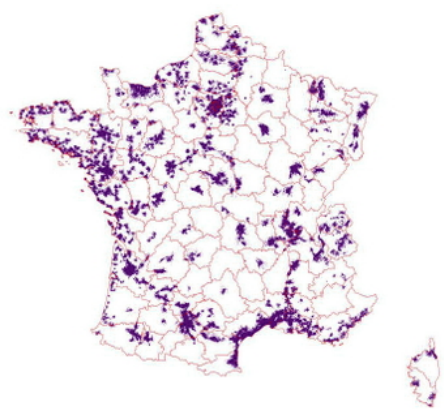
Couverture 4G de Bouygues Telecom



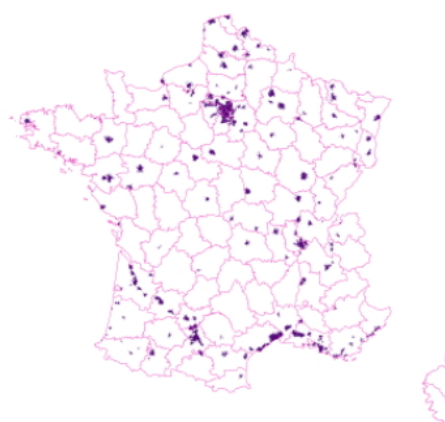
Couverture 4G d'Orange



Couverture 4G de SFR



Couverture 4G de Free Mobile



Tout comme l'autorité avait pu l'être lors de la précédente publication de l'observatoire en juillet 2014 et qui révélait un décalage entre les cartes commerciales de couverture 4G de SFR et Free, et la réalité du terrain. [Le régulateur avait alors fermement invité les deux opérateurs à mettre à jour leurs publications](#). Un décalage non constaté en ce début d'année. « Cette enquête a montré que les cartes 4G des quatre opérateurs présentaient un bon niveau de fiabilité, c'est-à-dire que les services 4G étaient quasiment toujours disponibles quand les opérateurs affichaient une couverture 4G sur leurs cartes, hormis quelques rares incohérences ponctuelles », assure le régulateur. Lequel s'est néanmoins limité à mesurer la disponibilité du service et pas nécessairement sa qualité en regard des usages réels du réseau (à l'intérieur des bâtiments, en voiture, train...).

L'Autorité souhaite ainsi compléter les obligations des opérateurs en intégrant ces paramètres qualitatifs dans leurs cartes commerciales. « Ce qui nécessiterait des évolutions des textes en vigueur. » Ce n'est donc pas pour tout de suite. Mais au-delà d'aider le consommateur à choisir son fournisseur de services de téléphonie et Internet mobile en toute connaissance de cause, l'observatoire entend « in fine, inciter les opérateurs à investir dans des réseaux compétitifs et à les étendre sur l'ensemble du territoire ». La concurrence du marché semble également montrer une certaine efficacité dans ce sens.

---

**Lire également**

[4G : Familles Rurales intente une action de groupe contre SFR](#)  
[Mobile : la fin des zones blanches programmée à 2016 en France](#)  
[Free privé d'une bande 700 MHz réservée](#)

**crédit photo : Alexander Supertramp – shutterstock**